



HANDICAP

Le téléservice MDPH, pour un meilleur accès aux droits des personnes en situation de handicap

Le Conseil départemental du Gard lance le Téléservice MDPH, un service « en plus » proposé par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour faciliter vos démarches et améliorer le traitement des demandes.

Publié le 03/07/2023 -- Temps de lecture: 05 minutes



Pour accéder directement au téléservice, cliquez ici

Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76